

*Protégez vos proches même
après votre départ!*

*L'assurance frais funéraires
vous permet de laisser à vos
proches la paix d'esprit qu'ils
méritent, dans les moments
les plus difficiles. N'ajoutez
pas à l'émotion, la lourdeur
des soucis financiers.*

*Informez-vous davantage sur
les différents produits et
services d'assurances frais
funéraires!*



*Fournisseur reconnu par la
corporation des thanatologues du
Québec (CTQ).*

*Ces produits sont approuvés par
décret, par le gouvernement
du Québec.*



Nous joindre :
(418) 998-4011
info@aristoassurance.ca
aristoassurance.ca

Partenaire officiel de :

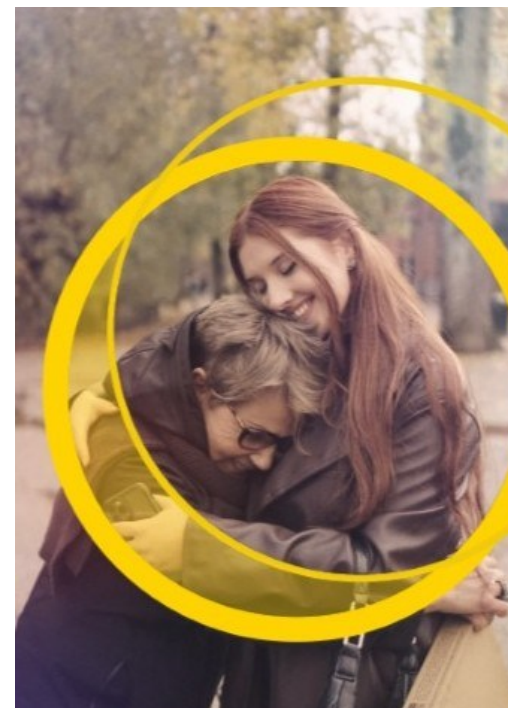


*Membre de l'Autorité des marchés
financiers (AMF).*

©Tous droits réservés 2023

**Document à titre informatif. Le contrat prévaut
sur celui-ci.*

Assurance frais funéraires



*La tranquillité d'esprit pour vous
et vos proches*

Qu'est-ce que l'assurance frais funéraires?

C'est un produit d'assurance vie, qui permet de faire une planification funéraire. C'est aussi un **hybride** entre une assurance vie, un placement et une planification funéraire.

Pourquoi prendre une assurance frais funéraires?

- Pour faire une planification funéraire et **garantir** les prix auprès des salons partenaires.
- Pour **protéger** ses exécuteurs testamentaires.
- Pour la **tranquillité d'esprit** à vous et à votre famille.

Avantages

- Permet de faire un **paiement unique** ou des **paiements mensuels** qui **cessent au décès** ou avant, selon la durée du terme choisie (*1 an, 3 ans, 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans ou à vie*).
- Permet de faire des **changements** dans la planification funéraire **sans pénalité**.
- **Garantie incluse**: le conjoint (décès accidentel) **ou** un enfant / petit-enfant (moins de 25 ans / décès accidentel), **est couvert** si décès avant l'assuré.
- Choix du capital assuré jusqu'à **50 000\$**. Permet **d'inclure d'autres frais**, ex: *lot, fleurs, urne, pierre tombale, réception, héritage,...*
- La prime n'est pas incluse dans les actifs du client si admis en **CHSLD**.
- Permet de **conserver** une partie des **intérêts**, contrairement à une fiducie.

- Capital **croissant** annuellement.
- **Acceptation garantie**, aucun examen médical requis.
- Réclamation traitée en moyenne **72h** après le décès.
- Pour certains produits d'assurance, la compagnie **rembourse** les **primes et les intérêts**, si **annulation**.
- Possibilité **d'ajouter des garanties** :
 - **Service de documents finaux** : Assistance à l'exécuteur testamentaire lors du décès et restauration d'identité et de crédit suite à un vol d'identité.
 - **Retour à domicile** : Rapatriement du corps si décès à plus de 100 km du lieu du domicile.

